

Bourses pour un cours de langue en Allemagne

Appel à candidatures

Ces bourses sont destinées aux étudiants de Licence (Licence 2 validée au moment de l'entrée en vigueur de la bourse), de Master et aux doctorants de toutes disciplines qui souhaitent suivre en Allemagne l'un des cours de langue allemande (générale ou spécialisée) et de civilisation, organisés par les établissements d'enseignement supérieur allemands publics ou reconnus par l'Etat et les instituts de langue qui y sont associés. Les établissements participant à ce programme et les cours qu'ils proposent, peuvent être consultés via un moteur de recherche sur le site du DAAD à l'adresse suivante :

www.daad.de/hsk-kursliste

Les candidats sélectionnés sont inscrits par le DAAD auprès de l'université choisie en fonction des places disponibles. Les cours sont dispensés en langue allemande.

Les principaux critères de sélection sont les résultats scolaires et universitaires ainsi que la motivation des candidats indiquant, de manière convaincante, la nécessité de suivre un cours de langue en Allemagne au regard de leur projet d'études ou de recherche et en rapport avec la discipline étudiée.

Durée

18 jours de cours minimum (25 heures de cours minimum par semaine, 5 jours maximum par semaine – jours de voyage non inclus), en règle générale entre juin et novembre.

Aucune prolongation n'est possible.

Conditions de candidature

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France
- niveau d'études requis : Licence 2 (validée au moment de l'entrée en vigueur de la bourse), Licence 3 ou Master
- être âgé de 18 ans minimum au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

Montant de la bourse

Attribution forfaitaire de 1061 euros pour les frais d'inscription, de cours et de logement. Couverture sociale.

Les frais de voyage sont à la charge du boursier.

Un hébergement est le plus souvent proposé par l'organisateur du cours. En règle générale, l'organisateur du cours s'occupe de sa réservation. La bourse est versée directement par le DAAD à l'organisateur du cours.

Après déduction du montant du cours et de l'hébergement (si proposé et choisi), l'organisateur du cours reverse sur place, le cas échéant, la somme restante au boursier. Si le montant du cours et de l'hébergement (si proposé et choisi) est supérieur au montant de la bourse, le boursier est tenu de verser la différence à l'organisateur du cours. Le montant de la bourse ne peut être viré sur un compte bancaire à l'étranger.

Connaissances de l'allemand

Le niveau minimum requis est le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) au moment du dépôt de la candidature. Les candidats joignent à leur dossier de candidature le résultat du test onSET (www.onset.de)

Candidature en ligne

Du 15/09 au 01/12/2020
cf. instructions ci-dessous

Renseignements**DAAD – Office allemand d'échanges universitaires**

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
Catherine Eudine
28, rue Serpente
75006 Paris
Mél : eudine@daad.de

Date limite de dépôt de dossier : 1 décembre 2020

Procédure de candidature

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de déposer une candidature en ligne complète sur le portail de candidature et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement en vue de la commission de sélection. Merci de consulter attentivement le « **Guide de candidature** » (disponible en pdf sur www.daad-france.fr → Trouver un financement → Aide à la candidature).

Procédure de candidature : 1^{ère} étape (Funding Guide)

- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données www.funding-guide.de (= Hochschulsommerkurse in Deutschland für ausländische Studierende und Graduierte/ University Summer Courses offered in Germany for Foreign Students and Graduates). **ATTENTION** : les doctorants ne remplissent pas la rubrique « Status » de la page « Stipendien finden/Finding Scholarships », Ils sélectionnent « Graduierte/Graduates dans la rubrique « Bewerbungsvoraussetzungen/Application requirements ».
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le [portail de candidature du DAAD](#) et choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

Procédure de candidature : 2nde étape (portail de candidature)

- Le dépôt du dossier de candidature se fait exclusivement en [ligne](#) sur le [portail du DAAD](#).
- Le portail de candidature est accessible pour ce programme du 15/09 au 1/12/2020 (jusqu'à minuit).
- Le portail ferme automatiquement à la date limite de candidature. Une fois le délai passé, il n'est plus possible de déposer une candidature. **Nous vous conseillons vivement de déposer votre candidature en ligne au plus tard quelques jours ouvrés avant la date limite afin de pouvoir résoudre les éventuels problèmes techniques qui pourraient survenir lors de la procédure. En cas de problèmes techniques, veuillez SVP contacter notre service informatique : portal@daad.de (en anglais ou en allemand) et parallèlement Mme Eudine, en joignant des copies d'écran à votre courrier.**
- Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans le « **Guide de candidature** » mentionné ci-dessus.
- Soyez attentif à fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. liste ci-dessous).
- À l'issue de la candidature en ligne, un exemplaire du document récapitulatif (« **Bewerbungszusammenfassung** » / « **application summary** ») est disponible sur le portail, il contient l'ensemble des pièces de votre candidature.

La rubrique « Compte bancaire » du formulaire de candidature ne doit pas être complétée.

ATTENTION : Nous vous remercions de ne pas tenir compte de la liste des pièces justificatives figurant sur le portail de candidature allemand du DAAD et de prendre en considération la liste qui suit destinée aux candidats en France ;

Documents à télécharger sur le portail

- **Le formulaire de candidature** saisi en ligne
- **Un curriculum vitae détaillant le parcours universitaire** (rédigé en allemand à partir du niveau B1 du CECRL, rédigé au choix en français, en anglais ou en allemand pour les niveaux A1 et A2 du CECRL)
- **Une lettre de motivation** détaillée présentant la nécessité d'un cours de langue allemande en rapport avec le projet d'études ou de recherche et la discipline étudiée (rédigée en allemand à partir du niveau B1 du CECRL, rédigée au choix en français, en anglais ou en allemand pour les niveaux A1 et A2 du CECRL)
- **le dernier diplôme d'enseignement supérieur** obtenu et **les relevés de notes correspondants/bulletins** (le cas échéant, **le diplôme du baccalauréat** et **le relevé de notes correspondant** s'il s'agit du dernier diplôme obtenu)
- **les relevés de notes/bulletins des deux dernières années**
- **un certificat de scolarité pour l'année d'études en cours**
- **Le test de langue onSET** (datant de moins de 2 ans) attestant le niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test gratuit auprès d'un lecteur du DAAD. En France, il convient de consulter les sessions de tests proposés par les lecteurs, déjà fixées sur le site du onSET www.onset.de et de s'y inscrire directement. Les instituts Goethe proposent également le test onSET, moyennant une participation de 15€.

La liste et les coordonnées des lecteurs du DAAD en France se trouvent sur notre site Internet, à la rubrique « Qui sommes-nous ? ».

En règle générale, les certificats de langue suivants sont acceptés : Test onSET-Deutsch, TestDaF, les certificats de langue de l'institut Goethe, DSD, DSH, Telc Deutsch, ÖSD-Zertifikat et le diplôme de l'« Abitur » (sauf pour les cours de langue spécialisés).

En raison du Covid 19, réaliser le test onSET pourrait s'avérer impossible.
Le cas échéant, veuillez SVP contacter le DAAD France, Mme Eudine.

Les candidats doivent disposer du niveau minimum requis, le niveau A1 du CECRL au moment du dépôt de la candidature. Les débutants ne sont pas acceptés.

- **D'autres documents vous semblant présenter un intérêt pour votre candidature (ex. : attestations de stage, certificats de travail ...)**

Informations importantes

Dans le formulaire de candidature, Les candidats sont invités à formuler 3 choix de cours (avec des lieux différents). Ils doivent remplir tous les champs. Les choix de cours exprimés sont pris en considération par le DAAD lors du placement définitif. Néanmoins, les capacités disponibles étant limitées, le DAAD se réserve le droit de choisir un autre cours.

Les choix de cours exprimés dans la demande ont un caractère contraignant. Tout changement de cours ou un départ anticipé sont exclus.

Il est possible de bénéficier d'une nouvelle bourse pour un cours de langue à l'université qu'après deux années écoulées.

La bourse pour un cours de langue n'est pas cumulable avec d'autres bourses du DAAD attribuées pour la même période.

Les candidats, inscrits au sein d'un établissement d'enseignement supérieur en Allemagne au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, ne peuvent pas poser leur candidature.

Une activité professionnelle pendant la durée du cours n'est pas autorisée.

Les candidatures incomplètes et hors délais ne seront pas prises en considération.

Remarque : si la participation au cours de langue se révélait impossible sur place, en raison de la situation actuelle de pandémie (comme par exemple : un cours de langue indisponible, une forte probabilité d'infection, des prescriptions officielles), le DAAD se réserve le droit de suspendre la subvention et de l'accorder pour un cours de langue en ligne. Pour autant, cela ne confère pas le droit de choisir de participer à un cours de langue en ligne.

ATTENTION :

Les résultats sont communiqués jusqu'à la fin du mois de mars.

Si vous êtes sélectionné(e), vous recevrez via le portail de candidature, l'acceptation de bourse et la déclaration de consentement, relative à la couverture sociale du DAAD et nécessaire si vous souhaitez être assuré(e) par le DAAD pendant la durée de la bourse en Allemagne. Vous devez les télécharger sur le portail. L'acceptation de bourse ne doit pas être signée. La déclaration de consentement doit être imprimée, complétée et signée.

Ces deux documents doivent être téléchargés de nouveau sur le portail de candidature dans un délai de 14 jours après la date d'envoi des documents. A l'issue de cette procédure, vous devez recevoir un accusé de réception. A défaut, veuillez SVP contacter notre service informatique : portal@daad.de et parallèlement Mme Eudine. Pensez SVP à vérifier vos SPAM.

Si cette procédure n'est pas finalisée, la bourse ne pourra pas vous être attribuée et vous ne bénéficierez



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

pas de la couverture sociale du DAAD. Si vous n'êtes pas assuré(e) par le DAAD pour la durée de la bourse en Allemagne, vous devez l'être impérativement par ailleurs.

Pour plus d'informations sur la couverture sociale du DAAD, veuillez contacter versicherungsstelle@daad.de